

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Section 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom de la substance / Nom commercial : SULPHUR SAEURE 5 %.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange :

L'industrie chimique en général

Utilisations déconseillées :

Actuellement, aucune utilisation n'a été identifiée à partir de qui sont découragés.

1.3 Coordonnées du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Entreprise : Max Baldinger AG
Alte Bahnhofstrasse 67
CH 5464 Rümikon

Téléphone : +41 (0)44 806 80 80
Email-Adresse:info@baldinger.biz

Personne/service responsable
Personne chargée de la sécurité du produit

1.4 Numéro d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique
CH-8032 ZURICH
Tél. +41 (0) 44 251 51 51
Numéro d'urgence national : 145

Section 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de risque	Catégorie de danger	Organes cibles	Avertissements de danger
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314

Pour le texte intégral des mentions de danger énumérées dans cette section, voir la section 16.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Classification selon les directives européennes 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases R
Corrosif (C) Corrosif (C)	R34

Pour le texte complet des phrases R mentionnées ici, voir la section 16.

Effets indésirables importants

Santé humaine : Voir section 11 pour les informations toxicologiques.

Physique et Risques chimiques : Voir la section 9 pour les informations physiques et chimiques.

Effets possibles sur l'environnement : Voir section 12 pour des informations sur l'écologie.

2.2 Éléments de marquage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Symboles de danger :



Mot de signalisation : Danger

Composants déterminant le danger pour l'étiquetage

Contient :

Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Instructions de sécurité :

Prévention
P280 Gants de protection/ vêtements de protection/
Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Réaction
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Pendant quelques minutes, doucement avec de l'eau
la chasse d'eau. Les lentilles de contact éventuellement présentes
Retirez-les si possible. Continuez à rincer.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin. Demandez conseil ou une assistance médicale.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT DE PEAU À PEAU : Avec beaucoup d'eau et d'eau. Eau de lavage.
P390	Ramasser les débordements pour pour éviter tout dommage matériel.
Stockage P406	Dans un conteneur résistant à la corrosion avec un revêtement résistant à la corrosion garder.

Composant(s) déterminant(s) le danger pour l'étiquetage :

Acide sulfureux

2.3 Autres risques

Les résultats de l'évaluation PBT et vPvB se trouvent dans la sous-section 12.5.

Section 3 : Composition/Information sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Solution aqueuse

Nom de la substance :

Numéro CE : 231-973-1 N° CAS : 231-973-1 N° d'index : N° d'enregistrement REACH :

Proportion : >= 5 - < 7%

Classe de risque / Avertissements de danger

Catégorie de danger :

Met. Corr.1Acute

H290

Nocif ;

Tox.4Skin

H332

Xn ; R20H314

Corrosif ; C ;

Corr.1B

R34

(Pour le libellé des mentions de danger énumérées, voir la section 16)

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description de la mesure de premiers secours

Notes générales :

Retirez la victime de la zone de danger et allongez-la.

Prenez l'air. Le premier secours doit être lui-même

protéger. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après l'inhalation

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Emmenez la personne affectée à l'air frais, gardez-la au calme et au chaud.
Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau. Consultez un médecin,
si les symptômes persistent. En cas de perte de conscience stable
Utilisez la position latérale et consultez un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Immédiatement médecin
consulter.

Après le contact visuel

Rincez immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes,
également sous les paupières. Consultez un médecin.

Après ingestion

Rincez-vous la bouche avec de l'eau et buvez beaucoup d'eau.
Ne PAS provoquer de vomissements. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes

Pour plus d'informations sur les symptômes et
Pour les risques sanitaires, voir le point 11.

Effets

Pour plus d'informations sur les symptômes et
Pour les risques sanitaires, voir le point 11.

4.3 Indications pour une aide médicale immédiate ou un traitement spécial

Traitement

Traitement symptomatique.
Aucune autre information disponible.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agent extincteur

Approprié :
Adaptez les mesures d'extinction à l'environnement. Le produit lui-même ne brûle pas.
Inadaptés :
Jet d'eau complet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers lors de la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, les produits de décomposition
dangereux suivants peuvent se former : Oxydes de soufre

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Portez des vêtements de protection appropriés (combinaison de protection complète).
Pour plus d'informations : Refroidir les récipients fermés près de la source du feu avec de l'eau pulvérisée.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la déverser dans les égouts.

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Section 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Assurez une ventilation adéquate. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

En cas de contamination de l'eau ou du réseau d'égouts, informer les autorités compétentes. Évitez de pénétrer dans le sous-sol. Si de grandes quantités de produit déversé ne peuvent être contenues, les autorités locales doivent être prévenues.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte. Assurez une ventilation adéquate. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Appliquer un agent neutralisant.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Informations pour une manipulation sûre Garder le récipient

hermétiquement fermé. Ouvrez et manipulez le récipient avec précaution. Assurez une ventilation adéquate, en particulier dans les lieux fermés. Éviter la formation d'aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'hygiène :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'application.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2 Conditions pour un stockage sûr en tenant compte des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Dans un endroit avec
Conserver dans un récipient à l'épreuve des acides.

Notes sur la protection contre l'incendie et l'explosion

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Protéger de la chaleur. En cas de ventilation insuffisante
Mettez un appareil respiratoire.

Classe de feu

Non-combustible

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Conserver hermétiquement fermé, au frais et au sec. De la chaleur
Protéger. Conserver dans un endroit frais.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune

Incompatible avec les acides et les bases fortes.

Classe de stockage : 8B Substances dangereuses ininflammables et corrosives

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisations spécifiques :

Aucune information disponible

Section 8 : Contrôles de l'exposition / Equipement de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Dose dérivée sans effet (DNEL)/Dose dérivée avec effet minimal (DMEL)

Nom de la substance : ; N° CAS : 7446-09-05

Spécifications :

Valeur :

Limitation des crêtes : Travailleurs, court terme, inhalation (0.25 h)
Travailleur, long terme, inhalation (8 h) : 1,3 mg/m³
SUVA, Limite d'exposition à court terme (STEL) : 0.5 ppm, 1.3 mg/m³ SUVA,
Moyenne pondérée dans le temps 0.5 ppm, 1.3 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Mesures de protection individuelle - équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Avis : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas de vapeurs et d'aérosols, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre approprié.

Protection des mains

Avis : Portez des gants de protection appropriés. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / substance / préparation. Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Matériau : Caoutchouc butyle
Matériau : Caoutchouc fluoré

Protection des yeux

Avis : Lunettes de sécurité bien ajustées

Protection de la peau et du corps

Avis : Vêtements de protection imperméables

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Avis : Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. En cas de contamination des eaux ou du système d'égouts, informer les autorités compétentes. Évitez la pénétration dans le sol. Si de grandes quantités de produit déversé ne peuvent être contenues, les autorités locales doivent être prévenues.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparition

- État physique : liquide

- Couleur : incolore

Odeur : piquante

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Valeur du pH : environ 1

Point de fusion/point de congélation : Non déterminé

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,03 g / cm³ (20 °C)

Solubilité(s) : Entièrement miscible

Coefficient de partage : Aucune donnée disponible

n-octanol/eau :

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : Aucune donnée disponible

Le produit n'est pas explosif.

caractéristiques d'oxydation : Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Avis : Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

Note Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément aux instructions. Aucune autre information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : L'hydrogène dans les réactions avec les métaux

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Explosion d'air

10.5 Matériaux incompatibles

Substances à éviter : Bases, métaux légers, acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Développe du dioxyde de soufre lorsqu'il est exposé à des acides.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë :

Oral :

Aucune donnée disponible

Inhalation :

Estimation de la toxicité aiguë : 18939 ppm (gaz) (méthode de calcul).

Estimation de la toxicité aiguë : >20 mg/l (vapeur) (méthode de calcul)

La peau :

Aucune donnée disponible

Effet corrosif/irritant sur la peau

Résultat :

Effets corrosifs

Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.

Résultat :

fortement corrosif

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Résultat : aucun effet sensibilisant connu.
Cancérogénicité	Ces informations se trouvent dans la liste du/des composant(s) contenu(s) plus bas dans la fiche de données de sécurité.
Cancérogénicité	Ces informations se trouvent dans la liste du/des composant(s) contenu(s) plus bas dans la fiche de données de sécurité.
Tératogénicité	Ces informations se trouvent dans la liste du/des composant(s) contenu(s) plus bas dans la fiche de données de sécurité.
Toxicité pour la reproduction	Ces informations se trouvent dans la liste du/des composant(s) contenu(s) plus bas dans la fiche de données de sécurité.
toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition unique	Ces informations se trouvent dans la liste du/des composant(s) contenu(s) plus bas dans la fiche de données de sécurité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée	Ces informations se trouvent dans la liste du/des composant(s) contenu(s) plus bas dans la fiche de données de sécurité.
Risque d'aspiration	Aucune donnée disponible
Plus d'informations	Autres indications de toxicité : En cas d'ingestion, fort effet caustique de la cavité buccale et du pharynx et danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Symptômes et effets (différés et chroniques) avec informations sur les voies d'exposition également : informations sur la toxicocinétique, le métabolisme et la distribution

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	No CAS 7446-09-05
Toxicité aiguë	Inhalez	CL50 : 2528.5 mg/m3 (rat)
Propriétés CMR	Cancérogénicité	Il n'est pas considéré comme cancérigène
	Mutagénicité	Les tests in vitro n'ont montré aucun effet mutagène Les tests in vivo n'ont montré aucun effet mutagène
	Tératogénicité	Il n'est pas considéré comme tératogène.
	Toxicité pour la reproduction	Il est considéré comme non toxique pour la reproduction.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger
S.A.

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition unique.

Exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.

Section 12 : Informations sur l'environnement

12.1 Toxicité

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	N° CAS 7446-09-5
Toxicité aiguë	Poisson	Aucune donnée disponible
	Poisson (menhaden de l'Atlantique (Brevoortia tyrannus))	3,2 mg / l
	Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	Aucune donnée disponible
	Algues	Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	N° CAS 7446-09-5
Persistance	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible
Biodégradabilité	Les méthodes d'évaluation de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	N° CAS 7446-09-5
Bioaccumulation	Résultat	Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	N° CAS 7446-09-5
Mobilité dans le sol	Eau	Hautement volatile, rapidement dispersé dans l'air

12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	N° CAS 7446-09-5
---------------------	--------------------------	-------------------------

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Évaluation PBT et vPvB

Évaluation

La substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT), Cette substance n'est ni hautement persistante ni hautement bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets indésirables

Ingrédient :	Dioxyde de soufre	N° CAS 7446-09-5
Références écologiques du Donstige	Résultat	Toxicité aquatique Aucune donnée disponible Lorsqu'il est correctement introduit à de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, une interférence avec l'activité de dégradation des boues activées n'est pas attendue. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.
Adsorbent. halogène lié à l'orgue (AOX)	Patrimoine	Non applicable
Autres informations écologiques	Résultat	Aucune donnée disponible

Section 13 : Notes sur l'élimination

13.1 Processus de traitement des déchets

Produit

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas autorisée. Une élimination spéciale selon les réglementations légales locales est requise. Ne pas laisser entrer dans les égouts. Éliminer comme déchet spécial conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballage contaminé

Conformément à la législation locale et nationale. Éliminer comme un produit non utilisé.

Catalogue européen des déchets Clé

Aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets ne peut être déterminé pour ce produit, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code des déchets doit être déterminé en concertation avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Baldinger

Max Baldinger AG

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

Section 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro de l'ONU 1833

14.2 Nom d'expédition propre à l'ONU
ADR/RID ACIDE SULFUREUX

Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR ACIDE SULFUREUX

14.3 Classes de danger pour le transport

Classe ADR 8
(Etiquette de danger ; code de classification ; numéro d'identification du danger ; code de restriction en tunnel) 8 ; C1 ; 80 ; (E)

Classe RID 8
(Etiquette de danger ; code de classification ; numéro d'identification du danger ; code de restriction en tunnel) 8 ; C1 ; 80

Classe IMDG 8
(Gefahrzettel ; EmS) 8 ; F-A, S-B

14.4 Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5 Risques environnementaux

Indicateur pour les substances dangereuses pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Marquage selon 5.2.1.8 RID : non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG : non
Marqué avec 'P' selon 2.10 IMDG : non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

IMDG : non applicable

Section 15 : Législation

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Réglementations nationales, par exemple

CPID 505082-89
Seuil de quantité StFV 2.000 kg (Liste des substances et préparations (BAFU, 2006))

Révisé / Valable à partir du 24. 07. 2018

:

Version : 1.1 Remplace la version : 1.0

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

Section 16 : Autres informations

Libellé des mentions de danger et/ou des conseils de prudence visés aux sections 2 à 15

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H332	Nocif par inhalation.

Plus d'informations

Références bibliographiques et sources de données importantes

Pour la préparation de cette fiche de données de sécurité, les informations de nos fournisseurs ainsi que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont été utilisées.

Autres informations :

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos meilleures connaissances au moment de sa révision. Les informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation sûre du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mixé ou transformé avec d'autres matériaux, ou subit un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf mention expresse contraire. Pour les utilisateurs professionnels uniquement. Attention - Éviter l'exposition - Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.